

case postale 6904 – 1002 Lausanne

Union des Villes Suisses
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

dossier traité par FIM/SFIN
notre réf. F.1/2022/01
votre réf.

Lausanne, le 20 janvier 2022

Imposition individuelle – Réponse à la consultation de l'UVS

Madame, Monsieur,

Votre courrier relatif à l'objet mentionné en titre nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Tel que vous le constaterez à la lecture du formulaire dûment complété annexé à la présente, la Municipalité de Lausanne soutient une réforme qui n'implique pas des coûts supplémentaires pour les collectivités publiques. Il est en effet essentiel pour l'ensemble des échelons institutionnels de pouvoir disposer de suffisamment de ressources financières afin de garantir des prestations de qualité.

En l'état, en fonction des analyses effectuées par la Confédération, le modèle ECOPLAN semble le plus cohérent. En effet, d'après les estimations réalisées, cette méthode entraîne une hausse de la charge fiscale des personnes sans enfants, mais des allègements pour de nombreuses typologies de ménages avec enfants tout en impliquant des faibles charges supplémentaires pour les couples mariés à un revenu avec enfants.

Cependant, cette méthode devrait être couplée à une modification de la progressivité de l'impôt au niveau des hauts revenus, principalement les couples sans enfants et les rentiers du dernier décile (+CHF 122'200 de revenu) qui bénéficient de plus grandes réductions fiscales dans tous les modèles, afin de compenser le système et redistribuer une partie de leur gains aux revenus les plus modestes.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et demeurons à votre disposition en cas de besoin.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : Questionnaire de l'UVS sur l'imposition individuelle